



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE
ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Le Directeur

Paris, le

20 JAN. 2016

Note d'information à l'attention des Organisations syndicales de l'Établissement public Caisse des Dépôts

Objet : Lancement du dispositif de micro-don sur salaire auprès des collaborateurs de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a choisi de soutenir l'esprit solidaire de ses collaborateurs et met en place le micro-don sur salaire, un dispositif initié par la direction de la stratégie et co porté par le secrétariat général (SGG), la direction de la communication (DGCO) et la direction des ressources humaines (DRH).

Ce dispositif est géré par l'entreprise sociale microDON, entreprise sociale pionnière qui a développé les concepts de micro-don et d'arrondi sur salaire en France. Celle-ci assure la mise en œuvre de la solution à travers sa plateforme dédiée et apporte son expertise sur le projet.

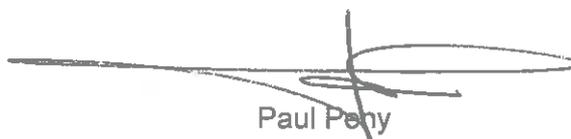
Les collaborateurs pourront ainsi faire le choix de donner chaque mois 1 à 5 euros pour soutenir des projets de solidarité internationale. La Caisse des Dépôts abondera les dons des collaborateurs, selon un principe de co-solidarité : 1€ abondé pour 1€ donné. L'abondement des dons se fera à concurrence de 25 000 euros par an, et est porté par le mécénat. Le prélèvement des dons sera effectué directement par le service de gestion de la paie de la direction des ressources humaines. La Caisse des Dépôts souhaite ainsi favoriser, soutenir et démultiplier l'engagement solidaire de ses collaborateurs. Cet engagement s'enracine dans les valeurs partagées d'intérêt général et plus largement d'utilité au service du bien commun.

Les sommes collectées seront ensuite reversées à l'association CDC Développement solidaire au bénéfice du projet choisi par le collaborateur.

CDC Développement solidaire est une association créée et animée par des collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts. Depuis 30 ans, elle a soutenu 265 projets pour 2 462 000€, en Afrique, Asie et en Amérique du Sud. Ce nouveau dispositif permet à l'association de pérenniser son action, et ainsi de financer davantage de projets.

Le lancement est prévu d'ici la fin du mois de janvier. Les collaborateurs souhaitant participer devront envoyer un mail à microdon@caissedesdepots.fr avec pour objet : Adhésion_Microdon_matricule SIGRH (exemple : Adhésion_Microdon_0001234). Ils recevront quelques jours plus tard un mail de microDON leur donnant les informations pour s'inscrire sur le portail cdc.microdon.org, opéré par l'entreprise sociale microDON, leur permettant de choisir le montant et le projet soutenu.

Les premiers dons seront prélevés sur la paie du mois en cours ou du mois suivant, selon la date d'inscription. Les dons sont déductibles des impôts et les collaborateurs disposeront d'un reçu fiscal annuel, téléchargeable sur l'espace donateur du site dédié : cdc.microdon.org.



Paul Pehy